



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNECY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 55-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2212-5 et L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'organisation des Pyroconcerts de TALLOIRES,

Considérant les dossiers déposés par l'organisateur auprès de la Préfecture de Haute-Savoie et la Direction Départementale des Territoires,

Considérant les certificats K4 de Monsieur Jean-Eric OUGIER de la Société "Fêtes et Feux Prestations".

ARRETE

- Article 1 :** Un feu d'artifice est autorisé pour le 15 août 2019 de 20 h à 23 h sur un ponton situé au cercle nautique de Talloires.
- Article 2 :** Ce feu sera tiré par la société "Fêtes et Feux Prestations".
- Article 3 :** L'organisateur de la manifestation prendra toutes les mesures de sécurité nécessaires notamment au niveau de la protection incendie.
- Article 4 :** Pendant la manifestation, toute présence de personne au le cercle nautique et sur les bateaux est interdite.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté est notifié pour information à :
Monsieur le Préfet,
Aux organisateurs de la manifestation
Et affiché en mairie.

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 06 mai 2019

Jean FAVROT,
Maire.



MAIRIE